

Algorithmes de prise en charge de la douleur chronique

6 mai 2015

Afin de faciliter la trajectoire de soins pour les malades qui sont confrontés à des douleurs chroniques, le Collège vous transmet ce message du Dr Louis Couture, sous-ministre adjoint au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les centres d'expertise en gestion de la douleur chronique du Québec, qui sont associés aux quatre Réseaux universitaires intégrés de santé, ont élaboré quatre algorithmes pour la prise en charge de la douleur chronique dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ces algorithmes ont pour objet de guider les cliniciens de première, deuxième et troisième lignes pour la prise en charge de la lombalgie, des douleurs neuropathiques, du syndrome douloureux régional complexe et de la fibromyalgie. Ces algorithmes sont accessibles depuis le 2 avril 2015 sur le site Web du MSSS sous l'onglet Publications/Information pour les professionnels de la santé/Douleur chronique : <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/douleur-chronique.php>.